

**SAMEDI 14 et DIMANCHE 15 Février 2026
LE MANS (72)**

Adresse de la salle :

51 rue Garnier Pagès

72000 LE MANS

Organisateur : LE MANS Sarthe TT (72)

Responsable du Club : Yannick FAVEUR

Adresse mail : president@lmstt.net

Délégué : Claude MORILLEAU

Adresse mail : c.morilleau@pdltt.org

Juge Arbitre : Michel VIGNERON

Adresse mail : vigneron.michel@orange.fr

Responsable épreuve : Claude MORILLEAU

Adresse mail : c.morilleau@pdltt.org

Règlement

ENGAGEMENTS

Article 1 - Par Internet

Les listes des joueurs et joueuses qualifiés pour la finale régionale seront publiées sur le site de la Ligue. Les titulaires et remplaçants pourront valider leur inscription par le biais du lien indiqué sur le site de la Ligue.

Des droits d'engagements sont fixés par tableau. Chaque inscription sera validée dès le paiement effectué.

Article 2 - Montant

Le droit d'engagement est fixé à 10 €.

En cas de désistement de dernière minute via (c.morilleau@pdltt.org), les remplaçants seront prévenus par mail.

Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et absent(e) le jour de la compétition paiera une amende de 15€.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 3 - Conditions de participation

La Finale Régionale des Individuels Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Seuls les joueurs et les joueuses étant inscrits à la phase départementale peuvent participer à la finale régionale.

La Commission Régionale Vétérans peut accorder selon un cas particulier une Wild Card à un joueur ou une joueuse sur demande d'un Comité et sera inclus dans le quota du département concerné.

La licence sera demandée au pointage.

Les participant(e)s ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.

Article 4 – Echelon National

Sont qualifiés pour le championnat de France national :

- d'office : le Champion du Monde ou d'Europe ou de France vétérans de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors

Réf : Règlement sportif Art VI.105 - a

Cette épreuve régionale est qualificative pour le championnat de France.

Les **2** finalistes par Ligue en **V40/45, V50/55, V60 messieurs**.

Les **2** finalistes par Ligue en **V40/45, V50/55 dames**.

Le **vainqueur régional** en **V65, V70, V75, V80, V85, V90 messieurs**, en **V60, V65, V70, V75, V80, V85, V90 dames**.

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponible, est déterminé par une inscription «libre» à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des 18 catégories.

Article 5 - Déroulement des parties

Pour tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

ORGANISATION SPORTIVE

Article 6 – les tableaux

Nombre de qualifiés par catégorie

MESSIEURS		DAMES	
SMV1 (V40/V45)	32	SDV1 (V40/V45)	16
SMV2 (V50/V55)	32	SDV2 (V50/V55)	16
SMV60 (V60)	16	SDV60 (V60)	8
SMV65 (V65)	16	SDV65 (V65)	8
SMV70 (V70)	8	SDV70 (V70)	8
SMV75 (V75)	8	SDV75 (V75)	8
SMV80 (V80)	8	SDV80 (V80)	8
SMV85 (V85)	8	SDV85 (V85)	8
SMV90 (V90)	8	SDV90 (V90)	8

Les tableaux SDV60, SDV65 seront regroupés selon le nombre de participantes.

Les tableaux SDV70, SDV75, SDV80, SDV85, SDV90 seront regroupés selon le nombre de participantes.

Les tableaux SMV80, SMV85, SMV90 seront regroupés selon le nombre de participants.

Les quotas de qualifiés seront calculés au prorata du nombre d'engagés sur la phase départementale. En cas de tableaux incomplets, les quotas seront révisés.

Article 7 - Déroulement de la compétition

Dans chacun des tableaux, les joueurs sont répartis d'après le classement de la phase en cours, dans des poules de quatre participant(e)s ou trois participant(e)s si tableau incomplet.

Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4.

A l'issue des poules, les deux premiers sont placés dans un T.E.D. (tableau à élimination directe) avec classement intégral de 1 à 8. Les 3èmes et 4èmes sont éliminés.

En raison du nombre de tables disponibles, des tableaux consolantes seront organisés

Article 8 - Balles

Les balles seront en plastique blanche

Article 9 - Tables

La compétition se déroulera sur 24 tables

Article 10 - Horaires

Samedi :

Pointage à partir de 08h30

Début à 09h30

Catégories V60, V65, V70, V75, V80, V85, V90 Messieurs

Catégories V60, V65, V70, V75, V80, V85, V90 Dames

Dimanche :

Pointage à partir de 08h30

Début à 09h30

Catégories V40/45, V50/55 Messieurs

Ces catégories V40/45, V50/55 Dames

En fonction du nombre de joueurs engagés, l'horaire général sera affiché sur le site de la ligue.

Article 11 - Podiums et récompenses

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

[illegible]

Pour tous les tableaux

2 qualifiés par poules

Tableaux Messieurs et Dames

SMV1 (V40/V45), SMV2 (V50/V55), SMV60 (V60), SMV65 (V65),

SDV1 (V40/45), SDV2 (V50/V55)

Tableau avec classement intégral de 1 à 8

**SDV60 (V60), SDV65 (V65), SDV70 (V70), SDV75 (V75), SDV80 (V80),
SDV85 (85) SDV90 (90) Dames**

**SMV70 (V70), SMV75 (V75), SMV80 (V80) SMV85 (V85) SMV90 (V90)
Messieurs**

Tableau avec classement intégral de 1 à 8 ou poule unique selon nombre de participant(e)s